



République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

CONSEIL GENERAL

Procès-verbal N°9

Séance extraordinaire du jeudi 24 octobre 2013 à 20 h 00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour : *(modifié en cours de séance)*

1. Appel
 2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2013
 3. Vacances au Conseil communal – élections
-
- Suspension de séance pour permettre la constitution du bureau du Conseil communal
-
4. Communications du Conseil communal et lecture de l'arrêté proclamant l'élection d'un ou plusieurs conseillers généraux en remplacement de celui ou ceux nommés au Conseil communal
 5. Nomination d'un délégué au conseil intercommunal de la Châtellenie de Thielle, en remplacement de Beat Pfefferli (PLRT), démissionnaire
 6. Nomination des délégués communaux aux assemblées générales des personnes morales dont la commune est actionnaire
 - BLS SA
 - Groupe E SA
 - SanaForum Holding SA
 - Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat SA
 - Société immobilière du Théâtre régional de Neuchâtel
 - Sucreries Aarberg et Frauenfeld SA
 - TransN SA
 - Vadec SA
 - Viteos SA
 7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif aux projets de fusion
 8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adaptation du règlement concernant les taxes et émoluments communaux, du 19 mars 2009
 9. Motions et propositions
 10. Interpellations et questions
 11. Lettres et pétitions
 12. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
 13. Divers

* * * * *

Le président Michel Montini (GCD-PLRT) ouvre la séance extraordinaire du 24 octobre 2013. Il demande aux intervenants de bien parler dans le micro pour faciliter la prise du procès-verbal. Il salue les membres du Conseil général et toutes les personnes du public, venues nombreuses ce soir à cette séance de réélection du Conseil communal.

Tout d'abord, nous aurons une première partie de l'ordre du jour avec l'appel puis l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre et nous passerons à l'élection du Conseil communal. Par la suite, nous aurons une suspension de séance et nous reprendrons l'ordre du jour, qu'il répétera tout à l'heure.

1. Appel

La secrétaire Marie Dubois Passaplan (ELT) procède à l'appel comme suit :

34 présents, 5 excusés : Sébastien Reclaru (ELT), Jean-Dominique Röthlisberger (GCD-PLRT), Remo Siliprandi (PSLT), Ted Smith (GCD-PLRT) et Jean Claude Wäfler (ELT). Kevin Amstutz (GCD-PLRT) est annoncé démissionnaire. **La majorité est donc fixée à 18.**

Le président donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT) pour la présentation d'un nouveau membre du Conseil général.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Nous n'avons pas eu l'occasion lors de notre dernière réunion de vous présenter notre nouveau conseiller général, José Geijo. L'erreur va être réparée aujourd'hui. Pour ce faire, je vais reprendre chacune des lettres de son prénom et de son nom, de manière à ce que tout le monde puisse s'imprimer cela dans son esprit.

José :

J **eune quadra** puisqu'il vient de fêter ses 40 printemps le 6 octobre

O **péra** et plus généralement la musique classique qu'il apprécie particulièrement

S **ud**, de nationalité espagnole, formé en France et résident Suisse depuis plus de 10 ans, José dispose de compétences linguistiques méridionales marquées par un bouquet français-espagnol-portugais relevé des indispensables facultés anglo-saxonnes

E **xpert** en antiquités, José se passionne pour montres, pendules, chandeliers et mobilier ancien, l'un de ses hobbies

Geijo :

G **lobetrotter** depuis qu'il préside l'organisation suisse chargée des normes ISO et la représente au sein des instances internationales définissant les standards ISO pour nombre d'applications en lien avec son métier

E **lectronique et ultra haute fréquence**, son domaine d'expertise étudié à l'université Pierre & Marie Curie à Paris

I **ngénieur** en applications RFID et Smartcards auprès d'EM Microelectronic qu'il a rejoint en 2001

J **ubilatoire** comme notre sentiment au moment de vous présenter notre nouveau conseiller général

O comme **au travail** car il s'agit maintenant de reprendre le cours de notre séance et jeter les bases de la suite de l'aventure « La Tène »

- Applaudissements -

Le président lui souhaite la bienvenue parmi nous.

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2013

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2013 est adopté à l'unanimité.

3. Vacances au Conseil communal – élections

Le président signale que les questeurs sont aujourd'hui d'une importance capitale puisque nous avons une réélection intégrale du Conseil communal. Sébastien Reclaru (ELT) étant en déplacement professionnel à l'étranger pour quelques temps, Jeannine Mallet (ELT) va le remplacer pour cette fonction, qu'elle exercera avec Quentin Estève (PSLT).

Ceci étant dit, nous allons procéder à une réélection intégrale du Conseil communal. Il souhaite rappeler un certain nombre de petites choses que l'on a peut-être tendance à oublier par rapport à ces élections ainsi que certains petits principes.

D'abord, il faudra désigner les candidats à cette élection. Les candidats étant désignés juste avant le premier tour sont les candidats officiels. L'élection se passe à bulletins secrets ; il n'y aura pas ce soir de levées de main pour l'élection du Conseil communal. Ne seront pris en compte que les bulletins valables. Par bulletins valables, l'on entend les bulletins qui ont un nombre de suffrages identiques ou inférieurs au nombre de postes à pourvoir. Pour le premier tour, il y aura cinq postes pour cinq noms possibles. Il précise également que l'on ne peut mentionner qu'une fois un nom, de manière lisible. L'on ne pourra pas donner de suffrage à un candidat qui n'est pas désigné avant le premier tour. Les candidats retenus sont ceux qui ont obtenu la majorité absolue des suffrages valables. Ce n'est donc pas forcément le même nombre de la moitié plus un des membres ici présents, mais simplement des suffrages valables. Ceci est valable pour les deux premiers tours : on reprend les candidats qui ont obtenus plus de la moitié des voix, donc la majorité absolue. A partir du troisième tour, s'il y a un troisième tour, ce sera un tour éliminatoire. Celui ou celle qui aura obtenu le moins de voix sera éliminé-e.

Ayant résumé les règles applicables, **le président** passe la parole aux groupes ou présidents de groupe pour la désignation des candidats officiels.

Gérard Gremaud (PSLT) propose Michel Muster et Daniel Rotsch.

Nicolas Krügel (GCD-PLRT) propose Silvia Praz et Yannick Butin.

Pascal Vaucher (ELT) s'exprime en ces termes :

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

L'Entente de La Tène a également désigné deux candidats pour l'élection au Conseil communal.

Consciente des défis qui attendent nos autorités après plus d'un mois de vacance, le choix de l'Entente s'est porté sur deux personnalités d'expérience, capables de se mettre rapidement et efficacement au travail et ayant déjà fait preuve des aptitudes nécessaires à la collégialité.

L'Entente de La Tène a le plaisir de vous proposer Martin Eugster et Michel Luthi. ».

Le président signale que nous avons six candidats officiels. Il demande si d'autres personnes voudraient être désignées, toute personne pouvant se désigner ou désigner un tiers : tel n'est pas le cas.

Ayant six candidats pour cinq postes, cela signifie qu'il y aura une procédure d'élection par bulletins secrets. Il demande aux questeurs de distribuer les bulletins aux conseillers généraux (y compris lui) pour qu'ils puissent mettre les noms des candidats qu'ils retiennent.

- Distribution et dépouillement des bulletins -

Le président signale que nous possédons un chapeau magique duquel il ressortira les candidats choisis. Quentin Estève, le plus jeune questeur, passera auprès de nous pour faire la quête.

Le président signale que tous les bulletins sont valables. Les résultats sont tombés. Sont élus ce soir au Conseil communal :

Yannick Butin avec 25 suffrages, Martin Eugster avec 24 suffrages, Daniel Rotsch avec 23 suffrages, Michel Muster avec 20 suffrages et Silvia Praz avec 21 suffrages. Michel Luthi obtient 10 suffrages.

- Applaudissements -

Le président, après ces félicitations, propose de suspendre pour quelques instants cette séance, le temps pour le Conseil communal de se réunir et d'attribuer les différents dicastères et fonctions. Nous reprendrons la séance après que le Conseil communal nous ait dit qu'il aura fait cette composition.

* * * * *

4. Communication du Conseil communal et lecture de l'arrêté proclamant l'élection d'un ou plusieurs conseillers généraux en remplacement de celui ou ceux nommés au Conseil communal

Le président reprend la séance et donne la parole au Conseil communal, par **Michel Muster**, pour ses communications à propos de sa composition.

Michel Muster informera en premier lieu de la composition du bureau du Conseil communal et ensuite procédera à la lecture de deux arrêtés de nomination de conseillers généraux.

Le Conseil communal s'est organisé de la manière suivante :

Membre : Yannick Butin
Vice-secrétaire : Silvia Praz
Secrétaire : Daniel Rotsch
Vice-président : Martin Eugster
Président : Michel Muster

La répartition des dicastères n'a pas pu se faire tout à l'heure. Nous n'avons pas abordé ce sujet car nous ne voulions pas trop rallonger la suspension de séance. Lundi, lors de la prochaine séance du Conseil communal, les dicastères seront répartis entre nous.

Il procède à la lecture des arrêtés concernant l'élection au Conseil général de Kamel Ghnaïa [en remplacement de Daniel Jolidon (ELT), démissionnaire] et d'Arianit Pira [en remplacement de Yannick Butin (GCD-PLRT), nommé au Conseil communal].

- Applaudissements -

Le président remercie Michel Muster de ces communications, présente ses félicitations et la bienvenue à Messieurs Ghnaïa et Pira au sein de ce Conseil.

Le président signale que nous allons procéder à la poursuite de l'ordre du jour. A cet égard, avant de procéder à la nomination d'un délégué au conseil intercommunal de la Châtellenie de Thielle, l'on m'a demandé de prévoir un nouveau point à l'ordre du jour : la nomination d'un nouveau commissaire à la commission de salubrité publique, en remplacement de Bruno Gomes (PSLT).

La parole n'étant pas demandée, la modification de l'ordre du jour est ainsi acceptée.

5. (nouveau) Nomination d'un-e membre à la commission de la salubrité publique, en remplacement de Bruno Gomes, démissionnaire

Le président donne la parole à **Gérard Gremaud** (PSLT) qui propose Belul Bajrami (PSLT), élu tacitement.

- Applaudissements -

6. (ancien point 5) Nomination d'un délégué au conseil intercommunal de la Châtellenie de Thielle, en remplacement de Beat Pfefferli (PLRT), démissionnaire

Le président donne la parole à **Nicolas Krügel** (PLRT) qui propose José Geijo (PLRT), élu tacitement.

- Applaudissements -

7. (ancien point 6) Nomination des délégués communaux aux assemblées générales des personnes morales dont la commune est actionnaire

- BLS SA
- Groupe E SA
- SanaForum Holding SA
- Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat SA
- Société immobilière du Théâtre régional de Neuchâtel
- Sucreries Aarberg et Frauenfeld SA
- TransN SA
- Vadec SA
- Viteos SA

Le président croit que les présidents de groupes se sont entendus pour la répartition équitable de ces différentes représentations. Il leur donne la parole.

- BLS SA

Pascal Vaucher (ELT) propose Pierre-Olivier Maire (ELT), élu tacitement.

- Applaudissements -

- Groupe E SA

Nicolas Krügel (GCD-PLRT) propose Laurent Suter (GCD-PDC), élu tacitement.

- Applaudissements -

- SanaForum Holding SA

Alain Maurissen (PSLT) s'exprime en ces termes :

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La société SanaForum Holding SA est un des ferments principaux de la profonde crise que nous venons de passer. Cette crise a malheureusement provoqué de graves tensions entre le Conseil général et le Conseil communal, entre les partis et au sein même du Conseil communal jusqu'à en provoquer l'éclatement.

Notre groupe se réjouit donc que tout cela soit du passé et que, comme ces nominations tacites le démontrent, le dialogue soit enfin revenu. Les luttes partisans sont apaisées, et enfin un Conseil communal apte à affronter les lourdes tâches qui l'attendent est en place.

Nous profitons donc de l'occasion qui nous est donnée ici pour féliciter nos conseillers communaux pour leur brillante élection, et ceci, avec une pensée toute particulière pour trois d'entre eux. En effet, dans un cadre légal étriqué, ils ont choisi la seule solution amenant au renouvellement souhaité par de nombreux conseillers généraux de nos autorités. Cette

décision lourde de conséquences au niveau de leurs fonctions, mais aussi au niveau personnel, a été assumée avec dignité et courage. Nous les en remercions, de même que nous les remercions pour l'intérêt qu'ils ont toujours porté à la « chose » publique, pour leur dévouement total, pour le respect de nos institutions, de leurs partis et de leurs électeurs.

Vous me connaissez, après les fleurs, bien sûr le pot va suivre, vous n'en doutiez pas j'espère !

SanaForum Holding SA est l'exemple type de ce que nous ne voulons plus ni voir ni subir !

La prise de capital dans cette société anonyme a été enfouie aux tréfonds d'un rapport anodin « pour information » au Conseil général. Le nom de cette société a été révélé grâce à la sagacité de quelques conseillers généraux qui ont découvert avec effarement que le Conseil communal s'est engagé à la légère dans un projet dont l'enveloppe évoquée approcherait la centaine de millions, et dont l'impact sur la population et l'image politique dépasse largement la seule compétence du Conseil communal.

Nous rappelons donc au nouveau Conseil communal que la tâche des conseillers généraux n'est pas réduite à l'approbation et des comptes et à l'acceptation mécanique de tous les projets du Conseil communal ! Nous voulons avoir notre mot à dire dans de tels projets.

Nous voulons que les commissions ne soient pas seulement consultées, mais qu'elles soient actives tant pour l'élaboration des projets que pour la recherche de solutions, les analyses et les choix qui en découlent.

Trop souvent, les commissions ont dû subir le fait accompli et se sont senties l'alibi du Conseil communal. Dans le cadre particulier du dossier SanaForum Holding SA, toutes les commissions ont simplement été ignorées.

Nous demandons donc au Conseil communal de mieux associer les commissions à ses projets dans l'avenir et tout particulièrement dans le cadre du projet Agora pour lequel le parti socialiste va proposer la création d'une commission consultative lors du prochain Conseil général.

SanaForum Holding SA est également la cause de la modification par cette même Assemblée de l'article 37 de notre règlement de commune et donc de ces élections de représentants de notre commune au sein des assemblées générales des sociétés anonymes dont la commune est actionnaire, dont SanaForum Holding SA.

J'attire ici l'attention de nos collègues du Conseil général qui seront appelés à ces postes.

Ce n'est pas anodin ! Ces représentants des actionnaires élisent les conseils d'administration, dans certains cas nomment les plus hauts étages des directions générales et parfois valident même les règles d'organisation internes des sociétés.

Bien sûr, suivant la taille de l'entreprise et la hauteur de notre participation, la prestation pourrait se résumer à l'approbation des comptes et de tout ce qui aura été mis en place par les actionnaires majoritaires, y compris le menu de l'apéritif dînatoire. Mais dans le cas de plus petites sociétés, il peut être intéressant de rappeler que notre commune est actionnaire en vue de services attendus ; je pense plus particulièrement à l'énergie ou aux transports, d'où l'importance de cette mission.

Pour revenir au cadre de SanaForum Holding SA, la mission de notre représentant sera plus complexe.

Les deux administrateurs sont nommés par les deux actionnaires. Le directeur (ou délégué du conseil d'administration) est nommé à son tour par le conseil d'administration. Nous devons donc agir à travers l'assemblée générale, où la commune est minoritaire, pour faire valoir nos intentions de sortir de cette société et récupérer notre mise ou la mettre en conformité avec les exigences légales et la volonté de notre Conseil général. Ce à quoi honnêtement je crois peu mais il faudra attendre d'avoir tous les éléments en main.

Ah oui, excusez-moi Monsieur le président, mais j'allais oublier de vous dire que mon parti m'a désigné comme candidat pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale de SanaForum Holding SA. Merci. ».

- Applaudissements -

- Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat SA

Gérard Gremaud (PSLT) propose Manuel Carneiro Costa (PSLT), élu tacitement

- Applaudissements -

- Société immobilière du Théâtre régional de Neuchâtel

Gérard Gremaud (PSLT) propose Maurice Binggeli (PSLT), élu tacitement

- Applaudissements -

- Sucrieries Aarberg et Frauenfeld SA

Nicolas Krügel (GCD-PLRT) propose Jean-Dominique Röthlisberger (GCD-PLRT), élu tacitement

- Applaudissements -

- TransN SA

Gérard Gremaud (PSLT) propose Belul Bajrami (PSLT), élu tacitement

- Applaudissements -

- Vadec SA

Nicolas Krügel (GCD-PLRT) propose Emmanuel Rieder (GCD-PLRT), élu tacitement

- Applaudissements -

- Viteos SA

Pascal Vaucher (ELT) propose Jean Claude Wäfler (ELT), élu tacitement

- Applaudissements -

8. (ancien point 7) **Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif aux projets de fusion**

Le président rappelle qu'il s'agit d'un rapport élaboré par l'ancien Conseil communal. Il nous a été adressé avec l'ordre du jour. Est-ce que le Conseil communal nouvellement composé souhaite prendre la parole ?

Michel Muster s'exprime en ces termes :

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Nous pensons proposer de garder cet élément de l'ordre du jour d'actualité. Le rapport qui vous est présenté a pour unique objectif de vous communiquer les résultats de l'enquête que le Conseil communal a commandée sur une décision prise lors du Conseil général du 2 mai 2013.

La présentation des résultats de cette enquête ne sont qu'une étape dans le processus de choix que la commune de La Tène doit encore faire pour poursuivre une démarche de rapprochement avec les communes voisines.

Sur la base de ce rapport, la commission appelée communément *commission de fusions* fera une proposition pour ce choix futur qui sera présentée en parallèle avec la proposition que le Conseil communal prendra.

Ces positions vous seront soumises lors d'un prochain Conseil général afin de fixer un choix définitif pour la poursuite d'un processus de rapprochement.

A cette occasion, nous viendrons également avec une demande de crédit pour participer au financement d'une étude qui sera confiée à un mandataire extérieur.

Pour ce qui est du détail de l'enquête, vous avez pu lire que la population laténienne a répondu à hauteur d'une personne sur quatre à l'enquête qui avait été lancée. Les réponses montrent qu'à plus de 60% de la population est favorable à ce que la commune se rapproche d'autres communes en vue d'une fusion ou en tout cas d'un partenariat soutenu, que parmi les réponses le projet du Grand Entre-deux-Lacs emporte d'avantage de points que les projets Paroisse et, en queue de peloton, celui du Nouveau Neuchâtel.

Dans la perspective du travail futur de la *commission de fusions*, et du travail du Conseil communal, pour vous faire une proposition, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte du présent rapport. ».

Le président remercie Michel Muster et donne la parole à **Jeannine Malet** pour la commission ad hoc consultative relative aux projets de rapprochements ou de fusions de communes.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Etant absent ce soir, le président de la commission m'a prié de bien vouloir vous rapporter ce qui suit.

Notre commission n'a pas siégé depuis l'établissement du rapport.

Au vu du rapport sur le sondage, il ressort que les conclusions rejoignent la proposition de notre commission, soit d'adhérer au projet du Grand Entre-deux-Lacs.

Dans ces conditions, nous pouvons proposer à l'Assemblée d'accepter le rapport du Conseil communal. ».

Le président remercie **Jeannine Mallet** et lui redonne la parole pour l'ELT.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance de préparation, l'Entente de La Tène a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif au projet de fusion.

Suite à l'enquête du Conseil communal, nous avons relevé un taux de réponses de 25.6%.

Les résultats privilégient une fusion des communes pour le Grand Entre-deux-Lacs.

Nous vous demandons d'accepter le rapport afin que le Conseil communal poursuive le processus de fusion avec les communes du Grand Entre-deux-Lacs. ».

Le président remercie Jeannine Mallet et donne la parole à **Gérard Gremaud** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Nous avons entre les mains les résultats de l'enquête que nous avons demandée et nous en sommes satisfaits, bien qu'il y ait des choses qui nous ont déplu sur la forme. Par exemple le fait que la commission ad hoc ait été consultée de manière alibi à une date extrêmement proche de la distribution du questionnaire et aussi le fait que la commission financière aurait pu être consultée sur la dépense liée à l'engagement d'un bureau spécialisé.

Néanmoins, sur le fond, l'enquête a été réalisée à notre satisfaction et cela pour trois raisons :

- premièrement, contrairement aux prédictions des Cassandres, aucun des deux projets ne nous a claqué la porte au nez entre-temps
- deuxièmement, la population est maintenant réellement partie prenante de ces projets de fusions
- troisièmement, nous avons maintenant une base claire pour agir

Les résultats, en résumé, montrent l'intérêt d'une nette majorité des répondants pour la poursuite des projets de fusions en général et pour celui du GE2L en particulier. Il faut se garder cependant de sur-interpréter ces résultats et cela concerne en particulier les motivations des répondants. Ces motivations, qui sont importantes pour le choix des projets, donnent aussi une vision très générale des attentes des répondants en ce qui concerne la

commune fusionnée. Je me bornerai ici à commenter les quatre points dont la fiabilité statistique dépasse les 95%. Ces points sont :

1. la qualité des prestations communales
2. le développement de la commune
3. le poids de la commune envers l'extérieur
4. la mobilité et les transports

La motivation de la qualité des prestations communales est relativement simple à interpréter. La commune fusionnée pourra financer des postes à plein temps attractifs et bénéficiera pour le recrutement d'un choix de candidats plus large.

La motivation du poids de la commune face à l'extérieur est déjà plus compliquée à interpréter. Les avantages d'un poids plus grand sont-ils attendus par rapport aux autres communes ? Si c'est le cas, nous risquerions là des batailles stériles. Ou est-ce plutôt par rapport au Canton ? Probablement ce dernier est-il plus spécialement visé en raison des nombreux transferts de charges et de l'injuste calcul de la péréquation, deux paramètres qui pèseraient gravement nos finances.

La motivation du développement de la commune fait partie des points très difficiles à interpréter. S'il est clair que personne n'est contre le développement de sa commune, nous n'avons par contre aucune information sur le modèle de développement qui a motivé les répondants. S'agit-il d'un développement qualitatif, visant à augmenter les prestations et le confort des résidents ? S'agit-il au contraire d'un développement quantitatif, visant par exemple à ouvrir un maximum de zones à bâtir ? Il est certain que la commune fusionnée ne pourra pas être tout à la fois.

Finalement, une amélioration de la mobilité et des transports apparaît également comme une motivation forte parmi les répondants. Dans ce cas également, il est très difficile d'interpréter la vision qui se dégage de ce vote ; premièrement en raison du rôle assez marginal des communes dans les décisions touchant les infrastructures de transport et ensuite en raison des coûts engendrés par ces infrastructures et qui se répercuteront sur les citoyens. Dans ce cas également la commune fusionnée, quelle qu'elle soit, laissera probablement quelques souhaits ouverts. Merci Monsieur le président. ».

Le président remercie Gérard Gremaud et donne la parole à **Emmanuel Rieder** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

C'est avec intérêt que le groupe de centre droit a pris connaissance du rapport du Conseil communal sur le sondage concernant les projets de fusions.

Nous regrettons que la participation à ce sondage soit malheureusement très faible. Par contre, c'est avec satisfaction que nous avons pris connaissance du résultat qui place en tête le projet de fusion du Grand Entre-deux-Lacs (plus de 60%), projet qui faisait l'unanimité de notre groupe.

Dans ces conditions, notre groupe prendra acte du rapport tout en relevant que nous avons perdu plus de trois mois et dépensé une somme importante dans cette aventure. ».

Le président invite par un levé de cartons à prendre acte du rapport, qui est accepté à l'unanimité.

Le président donne la parole à **Michel Muster**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

J'aimerais marquer la satisfaction de la prise d'acte qui vient d'être décidée par votre Autorité, pas seulement pour le Conseil communal mais aussi pour tous nos partenaires avec lesquels nous sommes en discussion parce que grâce à cette prise d'acte, on donne un signal à tous ces partenaires des communes avoisinantes avec lesquels nous sommes en relation pour savoir dans quel sens les choses vont aller. Il n'y a pas de décision qui est prise

mais cela donne un signal fort en disant que La Tène prend les choses en main pour aller de l'avant dans ce dossier de rapprochements des communes. ».

9. (ancien point 8) Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adaptation du règlement concernant les taxes et émoluments communaux, du 19 mars 2009

Le président signale qu'ici aussi, nous avons à faire à un rapport qui a été préparé par le Conseil communal dans son ancienne composition. Il donne la parole à **Michel Muster**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Si cet objet est à l'ordre du jour, c'est parce que l'on vous propose d'en discuter. Vous trouvez dans ce rapport les dispositions qui adaptent le mieux possible les tarifs communaux en regard des législations cantonale ou fédérale.

Ce sont des ajustements nécessaires par rapport à nos finances ; c'est un apport important qui n'est pas loin d'un quart de point d'impôt.

Sur les plans pratiques aussi, c'est une manière à s'aligner sur ce qui se fait aux alentours ; je pense particulièrement aux questions de fouilles ou relatives aux dépôts de plans.

Notre règlement communal date de 2009 et les choses évoluent dans les législations cantonale et fédérale comme je le relevais tout à l'heure, raison pour laquelle nous vous proposons de maintenir ce point à l'ordre du jour. ».

Le président remercie Michel Muster et précise que trois commissions vont être entendues. Tout d'abord, il donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT) pour la commission financière.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 18 septembre dernier, la commission financière a étudié le rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adaptation du règlement concernant les taxes et émoluments communaux, du 19 mars 2009.

La plupart des ajustements proposés, découlant de modifications dans les législations fédérale et cantonale, n'ont pas suscité de grands débats au sein de la commission financière.

La discussion s'est principalement focalisée sur le prix de location au m² par saison du camping résident.

L'augmentation de 15 à 22 francs est certes conséquente, mais le prix reste bien inférieur à celui des campings cités en comparaison. Par contre, les emplacements de tous les campings environnants sont équipés de l'eau et de l'électricité, ce qui n'est pas encore le cas à La Tène.

Le prix de 22 francs par m² a donc été jugé adapté, car il permet, avec les recettes de la location de l'Octogone, de couvrir les charges du nouveau bâtiment sanitaire.

Il laisse également une marge de progression en vue de l'équipement des parcelles.

Toutes les propositions ont acquis l'aval de la commission financière et au final, l'arrêté a été accepté à l'unanimité des 5 membres présents. ».

Le président remercie Pascal Vaucher et donne la parole à la commission d'urbanisme, qui ne s'exprime pas.

Le président donne la parole à **Maurice Binggeli** (PSLT) pour la commission des sites de loisirs et des espaces publics.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La commission SLEP s'est réunie pour étudier le rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adaptation du règlement concernant les taxes et émoluments communaux, du 19 mars 2009.

Seuls les articles 38, 39 et 40 concernent la commission.

Article 38 : Camping des résidents à La Tène ; cette augmentation semble correcte et la commission la soutient.

Les articles 39 et 40 concernent l'introduction d'une taxe pour les places à terre des deux ports, de La Tène et de La Ramée. La commission soutient également cette introduction.

Je profite d'avoir la parole pour rendre attentif le nouveau Conseil communal quant à la place et au rôle des commissions dans le fonctionnement de la vie politique de la commune.

Je tiens à rappeler que malgré que les commissions ne soient que consultatives, le mot consultation signifie **action de consulter, d'émettre un avis**.

La consultation est donc un outil d'aide à la décision publique qui s'inscrit dans une démarche de dialogue. La consultation consiste à demander un avis sur un projet, sans pour autant s'engager à le prendre en compte.

Cependant, les formes de consultations purement formelles ou démagogiques qui n'ont aucune prise sur la décision alimentent le désenchantement politique. C'est pourquoi, faute de pouvoir garantir aux commissaires que leur avis sera pris en compte, il faut leur offrir une garantie de retour d'information et veiller à rendre visible l'ensemble des avis recueillis ainsi que les suites qui seront données et les raisons de la prise en compte ou de la non-prise en compte de leur avis.

Je ne doute pas que le nouveau Conseil communal désire aller dans ce sens, que la communication participative, qui doit régir l'organisation harmonieuse des autorités politiques d'une collectivité publique sera appliquée et nous fera oublier les manquements du début de législature. ».

Le président remercie Maurice Binggeli. L'on a bien compris que le mot consultation est un mot avec une certaine dynamique. Il donne la parole à **Eric Flury** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je ne surprendrai personne dans cette Assemblée ce soir en rappelant ici que le parti socialiste, de manière générale, n'aime pas beaucoup les taxes.

La taxe par essence, comme vous le savez, est un système de financement égalitaire, donc inéquitable et pas social.

La question de ce soir n'est pas de savoir si notre collectivité va passer à une autre forme de financement de ces services qui sont proposés mais bel et bien au niveau du prix, car cela est effectivement une réadaptation. Nous ne prendrons par conséquent pas ce combat ce soir, ce qui va bien sûr raccourcir un petit peu notre intervention. Nous faisons donc nôtres les conclusions de la commission financière.

Concernant l'intervention de la commission des sites de loisirs et des espaces publics, le parti socialiste pense, lui aussi, qu'effectivement les commissions vont se fatiguer et elles vont se fatiguer très vite si elles doivent faire le constat de leur inutilité. Merci à l'avenir de les consulter. Ce n'est peut-être pas le soir où l'on élit un nouveau Conseil communal que l'on est vraiment armé pour lui mettre la pression mais nous vous félicitons, Madame et Messieurs, pour votre élection.

Le parti socialiste acceptera donc cet arrêté. Merci. ».

Le président remercie Eric Flury et donne la parole à **Marie Dubois Passaplan** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe de l'Entente a pris connaissance du rapport concernant les taxes et émoluments communaux, du 19 mars 2009.

Il a été relevé que le fonctionnement du nouveau bâtiment sanitaire représentera une charge additionnelle de 128'000 francs pour la commune.

Le groupe de l'Entente espère que grâce au relèvement du prix de location au m2, passant de 15 à 22 francs et aux futures locations de la salle l'Octogone, cela permettra ainsi de combler cette nouvelle charge.

Sans autre remarque particulière, ce rapport a été accepté. ».

Le président remercie Marie Dubois Passaplan et donne la parole à **Alain Fridez** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance de préparation, le groupe PLR/PDC a pris connaissance avec intérêt du rapport en question.

Harmonisation obligeant et afin de se conformer aux modifications fédérale et cantonale, voici donc des ajustements d'émoluments qui nous paraissent globalement cohérents et adaptés. Relevons par exemple la suppression de la taxe sur les spectacles, et un émolument dissuasif forfaitaire pour les requérants qui effectuent les travaux sans trop s'encombrer des démarches administratives en temps et en heures...

Notre groupe est unanimement d'avis que l'apport financier découlant de ces adaptations est le bienvenu, justifié par les améliorations apportées notamment au camping et globalement bien équilibré.

Les conseillers généraux du centre droit approuvent donc le rapport du Conseil communal et accepteront l'arrêté y relatif. ».

Le président remercie Alain Fridez et met au vote l'entrée en matière, qui est acceptée à l'unanimité.

Le président passe en revue les modifications de l'article premier de l'arrêté du Conseil général relatif à l'adaptation du règlement concernant les taxes et émoluments communaux, du 19 mars 2009. Il n'y a pas de discussion et il est accepté à l'unanimité. Les articles 2 et 3 sont également acceptés à l'unanimité. L'arrêté, dans son ensemble, est donc accepté à l'unanimité.

Le président donne la parole à **Michel Muster**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

C'est avec satisfaction que nous prenons acte de votre décision. Cela nous permet d'aller de l'avant, notamment pour l'élaboration du budget avec une donnée connue supplémentaire. Merci. ».

10. (ancien point 9) Motions et propositions

Néant.

11. (ancien point 10) Interpellations et questions

Néant.

12. (ancien point 11) **Lettres et pétitions**

Néant.

13. (ancien point 12) **a) Communications du Conseil communal**

Michel Muster profite de ce point de l'ordre du jour pour faire un hommage. Il croit que l'on vient de passer deux mois difficiles. Ces deux mois difficiles ont passé sans trop de casse parce que l'on a une administration qui a fonctionné de mains de maître, sous la baguette de notre chef, Yanick Boillod et il voudrait vous inviter à un applaudissement.

- Applaudissements -

Le président remercie Michel Muster et signale que le bureau du Conseil général s'associe avec beaucoup d'énergie aux compliments qui ont été donnés à Yanick Boillod. Il a été écrit dans la presse que la commune de La Tène n'avait pas de capitaine, cela rime ! Personnellement, il a plutôt trouvé un lieutenant et une nouvelle fois un grand bravo pour notre administrateur Yanick Boillod.

- Applaudissements -

b) Communications du bureau du Conseil général

Néant.

14. (ancien point 13) **Divers**

Maurice Binggeli (PSLT) signale que tout le monde a reçu ce soir de petits flyers, sur les tables et dans le public. Le 23 novembre, il va se passer quelque chose qui s'est aussi passé ce soir en quelque sorte : « L'amour dans tous les sens ». Ce soir, d'accord, c'est la réconciliation mais le 23 novembre, vous pouvez tous venir vous réconcilier ou vous aimer ici, à l'Espace Perrier. Animatène organise une soirée avec un spectacle qui s'appelle *Sam & Sue*. C'est un spectacle musical jazz, avec une chanteuse extraordinaire - Edmée Fleury, bassiste - et un dessinateur. Ensuite, vous pourrez déguster une assiette de verrines préparées par un cuisinier de façon moléculaire, du Noirmont, qui est enseignant à l'école hôtelière de Lausanne. Ces verrines seront préparées avec des noms un petit peu évocateurs, tels que *Caresse*, *Miam*, *Eveil de Vénus*. Au moment où vous mangerez ces délicieuses verrines, une conteuse neuchâteloise, Ariane Racine, racontera des marivaudages, c'est-à-dire des petites histoires coquines, qui vous permettront de déguster encore avec plus de plaisir ces verrines.

Il vous invite tous à participer à cette soirée exceptionnelle, à un prix défiant toute concurrence car nous vous offrons le tout. Ceux qui ne viennent pas vont manquer quelque chose !

Nous vous attendons avec grand plaisir !

- Applaudissements -

Michel Luthi (ELT) n'a pas compris quelque chose ce soir car il n'était peut-être pas assez attentif. Il se pose la question de savoir comment il est possible, devant une telle Assemblée, qu'un président de parti ait félicité les conseillers communaux démissionnaires et faire ainsi exploser le Conseil communal !

La parole n'étant plus demandée, **le président clôt la séance à 21 h 56.**

La rédactrice du procès-verbal

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général :

Le président,

La secrétaire,

M. Montini

M. Dubois Passaplan